

# communiqué de presse

## RECENSEMENT FÉDÉRAL DES BÂTIMENTS ET DES LOGEMENTS DE 1990

Le Service cantonal de statistique communique :

Depuis plusieurs jours, un certain nombre de personnes ont interpellé téléphoniquement, directement ou par l'intermédiaire des autorités de police, le Service cantonal de statistique au sujet du recensement fédéral des bâtiments et des logements.

Il est notamment question "d'enquêteurs" demandant à visiter les appartements. Le Service cantonal de statistique tient à préciser que ces "enquêteurs" ne sont pas mandatés par les autorités communales ou cantonales.

Les agents recenseurs du recensement fédéral de la population visiteront les ménages du canton à partir du 23 novembre et jusqu'au 11 décembre 1990. Ces agents recenseurs sont tenus de présenter, sur demande, une pièce de légitimation officielle, munie d'une photographie et du sceau de la mairie de leur commune.